
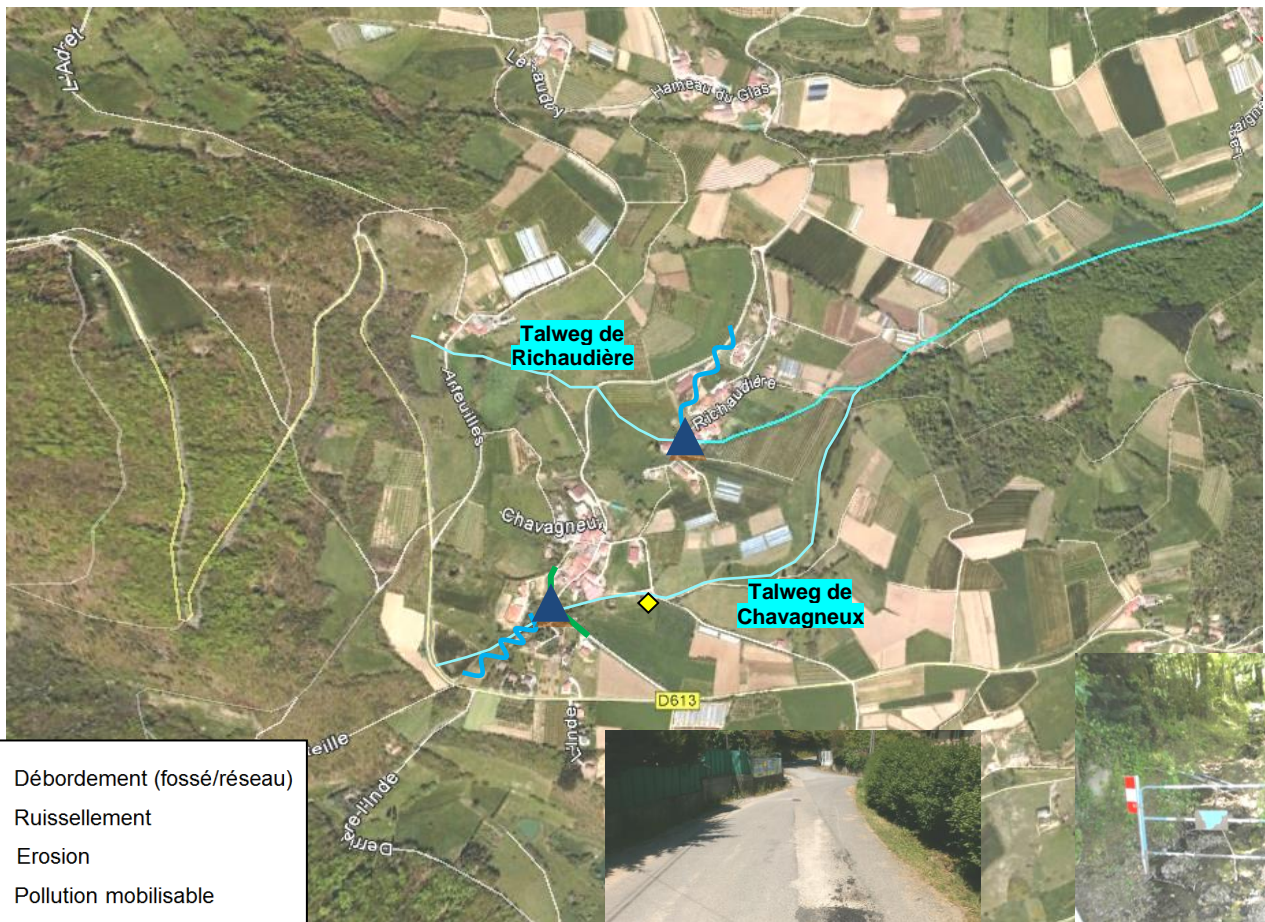


THEME	Mise en sécurité des ouvrages sensibles	Chaussan – Chavagneux / Richaudière	Action n°13
-------	---	-------------------------------------	-------------

Action	Réduction du risque inondation à Chaussan		
Sous actions	A – Renforcement des ouvrages hydrauliques insuffisants		
	B – Aménagement en surface pour la gestion des crues de ruissellement		
Objectif	Réduction de l'aléa inondation et des phénomènes d'érosion sur les versants à l'amont de Chaussan		
Secteur	Chaussan – Chavagneux / Richaudière		
Maîtres d'Ouvrage	SMAGGA		

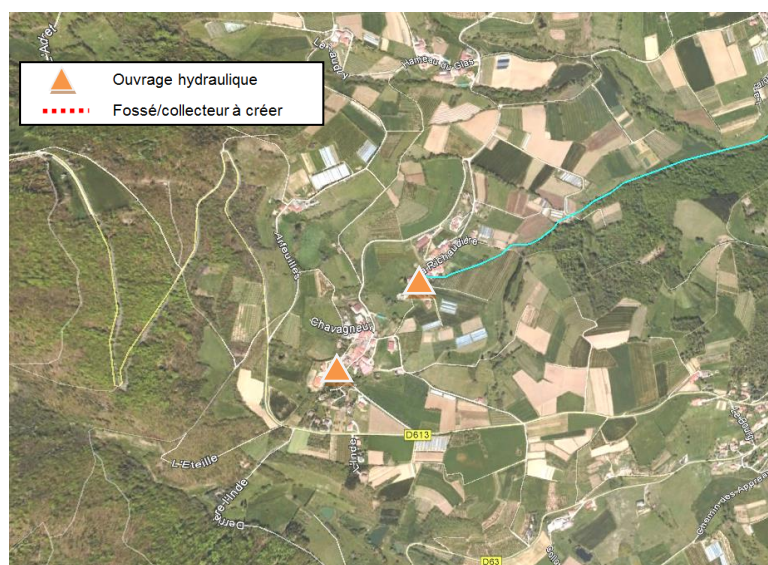
Localisation



Contexte et désordres

- ✓ **désordres** : saturation et débordement des ouvrages de franchissement sur les talwegs de la Richaudière et de Chavagneux ; érosion des talwegs et des chaussées
- ✓ **fréquence** : une à plusieurs fois par an suivant la typologie de la pluviométrie
- ✓ **causes** : mauvaise maîtrise des écoulements (mauvaise interception) ; insuffisances hydrauliques ponctuelles ; modification des parcours de ruissellement (anthropisation croissante)

Description des actions



Il existe peu de marge de manœuvre pour réduire les quantités de ruissellement à l'amont des ouvrages qui dysfonctionnent (bassins versants boisés, fortes pentes...).

Par conséquent, il est préconisé soit d'envisager un dimensionnement sécuritaire des ouvrages hydrauliques (variante A), soit d'organiser un parcours de moindre dommage pour réduire l'impact des débordements des ouvrages existants (variante B).

Rq : des travaux ont été engagés récemment en tête des ouvrages pour améliorer l'interception des écoulements.

Variante A – Renforcement des ouvrages pour garantir l'évacuation du débit trentennal. Pour atteindre l'objectif, des aménagements sont à prévoir en amont des ouvrages pour assurer l'interception des écoulements jusqu'à Q_{30ans} .

Ouvrage de Chavagneux (BV23,5 ha) :

- Q_{30ans} : 0,85 m³/s (Q_{10ans} : 0,6 m³/s)
- Dimensionnement : DN500, pente proche TN
- Linéaire : environ 100 ml

Ouvrages de la Richaudière (BV 50ha drainé par deux talwegs qui confluent à l'aval du franchissement) :

- Q_{30ans} : 1,75 m³/s (Q_{10ans} : 1,2 m³/s)
- Dimensionnement : 2 busages DN500, pente identique à celle du TN
- Linéaire : environ 30 et 100 ml, soit 130 ml

Il est préconisé, devant chaque ouvrage, la mise en place d'une grille anti embâcle inclinée avec un entrefer grossier.

Cette variante permet de sécuriser les franchissements et n'aggrave pas significativement la situation à l'aval (il n'est pas identifié de zone d'accumulation pouvant permettre de tamponner les volumes actuellement débordés).

Variante B – Sécurisation des ouvrages dans leur dimensionnement actuel et organisation d'un parcours de moindre dommage pour l'écoulement débordé.

Poursuite des aménagements en amont des ouvrages pour assurer l'interception des écoulements.

Mise en place devant chaque ouvrage d'une grille anti embâcle inclinée avec un entrefer grossier.

Ouvrage de Chavagneux :

2 parcours de moindre dommage sont envisageables :

- 1) Sur la parcelle 300 : création d'une surverse dans le muret existant et aménagement de la parcelle pour guider l'écoulement
- 2) Détournement par la chaussée jusqu'à la parcelle 539 puis ruissellement sur les parcelles 539 et 541 : protection des habitations le long du tronçon routier concerné, bombage de la chaussée pour détournement de l'écoulement vers les parcelles 539 et 541.

Ouvrages de la Richaudière :

L'écoulement de débordement peut être canalisé dans le talweg naturel par la création d'un bombage de la chaussée de la route de Richaudière, afin d'éviter le détournement de l'écoulement par la chaussée (habitations exposées à l'aval).

Une surélévation de 30 cm permet de contenir l'écoulement.

Estimation financière (la variante la plus coûteuse est affichée) **variante A**

Sous action	Unité	Quantité	PU (€HT)	Coût (€HT)
A – Busage DN500	ml	210	500	105 000
A - Equipement et aménagement des fossés	F	3	2 500	7 500
Imprévis et Maîtrise d'Œuvre (20%)				22 500
Coût total				135 000

NB : Autre variante B PM : 60 000 €HT

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de réunions de concertation (riverains)
- ✓ Choix des aménagements
- ✓ Réalisation des travaux

PRIORITE 2